

207634



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 13 FÉVRIER AU 14 MARS 2023
PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS

En application des dispositions des articles L 123-1 du code de l'environnement et L 1214- 15 du code des transports et en exécution de l'arrêté intercommunal N°23/15 du 23 janvier 2023, il sera procédé, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de CANNES PAYS DE LÉRINS à une **enquête publique portant sur son projet de Plan de Mobilité pour la période 2023-2032**.

L'enquête publique unique se déroulera du **lundi 13 février à 9h00 au mardi 14 mars 2023 à 17h00**.

L'enquête publique est organisée afin

d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations relatives au projet de Plan de Mobilité. Le projet de Plan de Mobilité a pour principales caractéristiques de définir un diagnostic de la mobilité sur le territoire, de déterminer une stratégie et un plan d'action, en vue de répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises sur la période 2023-2032, dans le périmètre territorial de la Communauté d'Agglomération CANNES PAYS DE LÉRINS (C.A.C.P.L.).

Par décision n° E2200037/06 du 20

septembre 2022 précitée, Madame la présidente du tribunal administratif de NICE a désigné Monsieur Georges MARTINEZ, Ingénieur en chef territorial en retraite, commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est établi à la C.A.C.P.L., dont le siège administratif se situe à l'Aéroport CANNES-MANDELIEU - 277 avenue Francis Tonner - H16 - Bât. A - 06150 CANNES - LA BOCCA.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- Le dossier sera consultable, au

format papier et numérique sur un poste informatique en libre-service, pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les lieux indiqués ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- De plus, le dossier soumis à enquête publique sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur la page dédiée au Plan de Mobilité du site internet de la C.A.C.P.L. :

<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-mobilite/>.

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique du Plan de Mobilité :

Lieux	Adresse	Jours et heures d'ouverture
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentile - 06400 CANNES	Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 18h00
Siège administratif de la C.A.C.P.L.	277 avenue Francis Tonner – Aéroport CANNES-MANDELIEU – Hangar 16 A - 06150 CANNES - LA BOCCA	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Mairie de CANNES	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES – LA BOCCA	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00
Mairie du CANNET	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
Mairie de MANDELIEU-LA NAPOULE	Hôtel de Ville - avenue de la République - 06210 MANDELIEU-LA NAPOULE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de MOUGINS	Services Techniques - 330, avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS	Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30
Mairie de THÉOULE-SUR-MER	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand - 06590 THÉOULE-SUR-MER	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par courrier adressé auprès de la C.A.C.P.L. - CS 50044 - 06414 CANNES Cedex - France.

Observations et propositions du public
Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans chacun des lieux de consultation.

En outre, le public pourra faire part de ses observations au commissaire enquêteur, lors de ses permanences, aux lieux et dates indiqués dans le tableau ci-contre.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions par voie postale au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération CANNES PAYS DE LÉRINS

A l'attention du commissaire enquêteur du projet de Plan de Mobilité

CS 50044 - 06414 CANNES Cedex - France
(le cachet de la Poste tiendra lieu de preuve de leur envoi dans le délai imparté)
Le public pourra également lui adresser

ses observations et propositions par courrier électronique, à l'adresse suivante : plandemobilite@cannespaysdelerins.fr

Les observations et propositions reçues par voie postale seront annexées au registre de l'enquête, consultable au siège de l'enquête.

Les observations et propositions reçues par courriel seront consultables sur le site internet de la C.A.C.P.L. (<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-mobilite/>).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des observations et propositions du public, par

courrier adressé auprès de la C.A.C.P.L. - CS 50044 - 06414 CANNES Cedex - France.

Le projet de Plan de Mobilité fait l'objet d'une étude d'évaluation environnementale intégrée au dossier. L'avis de l'Autorité Environnementale n° 2023APACA3/3290-2 en date du 13 janvier 2023 est joint au dossier.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra sur les différents lieux d'enquête.

Les lieux, jours et heures de permanences sont indiqués ci-dessous :

Lieux	Adresse	Dates	Horaires
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentile - 06400 CANNES	Lundi 13 février 2023	De 9h30 à 12h30
Mairie de CANNES	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES – LA BOCCA	Lundi 13 février 2023	De 14h00 à 17h00
Mairie du CANNET	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	Mercredi 22 février 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de MOUGINS	Services Techniques - 330, avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS	Mercredi 22 février 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de MANDELIEU-LA NAPOULE	Hôtel de Ville - avenue de la République - 06210 MANDELIEU-LA NAPOULE	Vendredi 24 février 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de THÉOULE-SUR-MER	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand - 06590 THÉOULE-SUR-MER	Vendredi 24 février 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de MOUGINS	Services Techniques - 330, avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS	Vendredi 3 mars 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie du CANNET	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	Vendredi 3 mars 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de THÉOULE-SUR-MER	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand - 06590 THÉOULE-SUR-MER	Mercredi 8 mars 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de MANDELIEU-LA NAPOULE	Hôtel de Ville - Avenue de la République - 06210 MANDELIEU-LA NAPOULE	Mercredi 8 mars 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de CANNES	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES – LA BOCCA	Mardi 14 mars 2023	De 9h30 à 12h30
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentile - 06400 CANNES	Mardi 14 mars 2023	De 14h00 à 17h00

Afin d'assurer la sécurité de chacun, le protocole sanitaire en vigueur au moment de l'enquête publique, dans les lieux d'accueil, sera observé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège administratif de la C.A.C.P.L. : Communauté d'Agglomération

CANNES PAYS DE LÉRINS - CS 50044 - 06414 CANNES Cedex - France

- La C.A.C.P.L. adresse une copie de ce rapport et de ces conclusions à chacune des Mairies de ses Communes membres, pour y être tenus à la disposition du public dans les mêmes délais.

- La C.A.C.P.L. publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant le délai d'un an, sur le site internet <https://cannespaysdelerins.fr>

Décisions pouvant être prises au terme

de l'enquête

Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan de Mobilité de la C.A.C.P.L., éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est soumis à approbation, par délibération, du Conseil Communautaire de la C.A.C.P.L. en vue de son adoption en tant que Plan de Mobilité, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre

2019 d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) susvisée.

Toute information complémentaire relative au projet de Plan de Mobilité de la C.A.C.P.L. ou à la présente enquête publique pourra être demandée auprès du Président de la C.A.C.P.L., soit :

- Par courrier : Communauté d'Agglomération CANNES PAYS DE LÉRINS - CS 50044 - 06414 CANNES Cedex - France,
- Par courriel : plandemobilite@cannespaysdelerins.fr.

Annonces légales

var-matin
Vendredi 27 janvier 2023 30

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Var.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

Avis d'Enquêtes

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 13 FÉVRIER AU 14 MARS 2023

PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CANNES PAYS DE LÉRINS

En application des dispositions des articles L. 123-11 du code de l'environnement et L. 123-15 du code des transports et en exécution de l'arrêté municipal N°2315 du 23 janvier 2023, il sera procédé, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins à une enquête publique portant sur son projet de Plan de Mobilité pour la période 2023-2032.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 13 février à 9h00 au mardi 14 mars 2023 à 17h00.

L'enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations relatives au projet de Plan de Mobilité. Le projet de Plan de Mobilité a pour principales caractéristiques de définir un diagnostic de la mobilité sur le territoire, de déterminer une stratégie et un plan d'actions, en vue de répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises sur la période 2023-2032, dans le périmètre territorial de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.).

Par décision n°E22000037/06 du 20 septembre 2022 précitée, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur Georges MARTINEZ, Ingénieur en Chef Territorial en retraite, Commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est établi à la C.A.C.P.L., dont le siège administratif se situe à l'Aéroport Cannes-Mandelieu - 277 avenue Francis Tonner - H16 - Bât A - 06150 Cannes - La Bocca.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- Le dossier sera consultable, au format papier et numérique sur un poste informatique en libre-service, pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les lieux indiqués ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- De plus, le dossier soumis à enquête publique sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur la page dédiée au Plan de Mobilité du site internet de la C.A.C.P.L. :

https://cannespagdelerins.fr/index.php/plan-de-mobilite/

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique du Plan de Mobilité :

Lieux	Adresse	Jours et heures d'ouverture
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentille - 06400 CANNES	Du lundi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 18h00
Siège administratif de la C.A.C.P.L.	277 avenue Francis Tonner - Aéroport Cannes-Mandelieu - H16 - Bât A - 06150 CANNES - LA BOCCA	Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et de 14h00 à 18h00
Mairie de Cannes	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES - LA BOCCA	Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00
Mairie du Cannet	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
Mairie de Mandelieu - La Napoule	Hôtel de Ville - Avenue de la République - 06210 MANDELIU-LE NAPOULE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Mougins	Services Techniques - 330, avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS	Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
Mairie de Théoule-sur-Mer	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand - 06090 THEOULE-SUR-MER	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00

Avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par courrier adressé auprès de la C.A.C.P.L. - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France.

Observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans chacun des lieux de consultation.

En outre, le public pourra faire part de ses observations au Commissaire enquêteur, lors de ses permanences, aux lieux et dates indiqués dans le tableau ci-dessus.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions par voie postale au Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
A l'attention d'un Commissaire enquêteur du projet de Plan de Mobilité
CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France

(le cachet de la Poste tendra lieu de preuve de leur envoi dans le délai imparti)

Le public pourra également lui adresser ses observations et propositions par courrier électronique, à l'adresse suivante : planmobilit@canespaysdelerins.fr

Les observations et propositions reçues par voie postale seront annexées au registre de l'enquête, consultable au siège de l'enquête.

Les observations et propositions reçues par courrier seront consultables sur le site internet de

la C.A.C.P.L. (https://cannespagdelerins.fr/index.php/plan-de-mobilite/).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des observations et propositions du public, par courrier adressé auprès de la C.A.C.P.L. - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France.

Le projet de Plan de Mobilité fait l'objet d'une étude d'évaluation environnementale intégrée au dossier. L'avis de l'Autorité Environnementale n° 2023APACA3/3290 en date du 13 janvier 2023 est joint au dossier.

Permanences du commissaire enquêteur

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra sur les différents lieux d'enquête.

Les lieux, jours et heures de permanences sont indiqués ci-dessous :

Lieux	Adresse	Dates	Horaires
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentille 06400 CANNES	Lundi 13 Février 2023	De 9h30 à 12h30
Mairie de Cannes	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES - LA BOCCA	Lundi 13 Février 2023	De 14h00 à 17h00
Mairie du Cannet	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot 06110 LE CANNET	Mardi 22 Février 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de Mougins	Services Techniques 330, avenue de la Plaine 06250 MOUGINS	Mardi 22 Février 2023	De 14h00 à 18h00
Mairie de Mandelieu - La Napoule	Hôtel de Ville - Avenue de la République 06210 MANDELIU-LE NAPOULE	Vendredi 24 Février 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de Théoule-sur-Mer	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand 06090 THEOULE-SUR-MER	Vendredi 24 Février 2023	De 14h00 à 18h00
Mairie de Mougins	Services Techniques 330, avenue de la Plaine 06250 MOUGINS	Vendredi 3 Mars 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie du Cannet	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot 06110 LE CANNET	Vendredi 3 Mars 2023	De 14h00 à 17h00
Mairie de Théoule-sur-Mer	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand 06090 THEOULE-SUR-MER	Mardi 8 Mars 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de Mandelieu - La Napoule	Hôtel de Ville - Avenue de la République 06210 MANDELIU-LE NAPOULE	Mardi 8 Mars 2023	De 14h00 à 18h00
Mairie de Cannes	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES - LA BOCCA	Mardi 14 Mars 2023	De 9h30 à 12h30
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentille 06400 CANNES	Mardi 14 Mars 2023	De 14h00 à 17h00

Afin d'assurer la sécurité de chacun, le protocole sanitaire en vigueur au moment de l'enquête publique, dans les lieux d'accueil, sera observé.

Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège administratif de la C.A.C.P.L. :

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France

- La C.A.C.P.L. adresse une copie de ce rapport et de ses conclusions à chacune des Mairies des Communes membres, pour y être tenus à la disposition du public dans les mêmes délais.

- La C.A.C.P.L. publie le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, pendant le délai d'un an, sur le site internet canespaysdelerins.fr.

Délibérations pouvant être prises au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan de Mobilité de la C.A.C.P.L., éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, est soumis à approbation, par délibération, du Conseil Communautaire de la C.A.C.P.L. en vue de son adoption en tant que Plan de Mobilité, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) susvisée.

Toute information complémentaire relative au projet de Plan de Mobilité de la C.A.C.P.L. ou à la présente enquête publique pourra être demandée auprès du Président de la C.A.C.P.L. :

- Par courrier : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France.

- Par e-mail : planmobilit@canespaysdelerins.fr.



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Portant sur la modification n°1 du Schéma de Cohérence
Territoriale du Golfe de Saint-Tropez

1. Ouverture, objet et dates de l'enquête publique Par arrêté n°ARR-2023-036 du 24 janvier 2023, le Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez a ordonné l'ouverture et les modalités d'organisation de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Golfe de Saint-Tropez tel qu'il a été notifié par arrêté n°ARR-2021-0235 du 26 juillet 2021.

L'objectif poursuivi par la modification n°1 du SCoT est de permettre de lever la suspension de son caractère exécutoire à travers un travail sur sa mise en conformité avec la loi ELAN et la loi Littoral.

Les changements envisagés ne portent ni sur les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD), ni sur les dispositions du document d'orientation et d'objectifs (DOO) concernant les objectifs chiffrés de consommation économique de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, les espaces et sites naturels, agricoles, forestiers ou urbains à protéger, ni sur les modalités de protection des espaces nécessaires au maintien de la biodiversité et à la préservation de la ressource en bon état des continuités écologiques, ni sur les dispositions du DOO relatives à la politique de l'habitat, si les changements ont pour effet de diminuer l'objectif global concernant l'offre de nouveaux logements.

L'ensemble des modifications apportées au SCoT sont présentées dans la notice de modification n°1 du SCoT. Conformément aux dispositions de l'article L. 104-3, le projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez a fait l'objet d'une saisine et d'un avis de l'autorité environnementale. La Consultation publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et ses propositions relatives au projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez.

Cette enquête se déroulera à partir du 13 février 2023 à 9h et jusqu'au 15 mars 2023 à 17h (soit une durée de 31 jours).

2. Commission d'enquête et permanences Par décision n°E22000063/03 en date du 17 janvier 2023, le magistrat en charge des enquêtes publiques du Tribunal Administratif de Toulon a désigné une commission d'enquête composée du président, Monsieur Bertrand NICOLAS, retraité, ainsi que du membre titulaire, Monsieur François BOUSSARD, retraité.

Le président ou l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations dans les lieux, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous :

- Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez : Lundi 13 février 2023 de 9h à 12h ; Mercredi 15 mars 2023 de 14h à 17h ;

- Mairie de Cavalaire-sur-Mer : Jeudi 9 mars 2023 de 9h à 12h ;

- Mairie de Cogolin : Jeudi 9 mars 2023 de 9h à 12h ;

- Mairie de La Croix-Valmer : Jeudi 9 mars 2023 de 14h à 17h ; Mercredi 15 mars 2023 de 9h à 12h ;

- Mairie de La Garde-Freinet : Jeudi 9 mars 2023 de 14h à 17h ;

- Mairie de Gassin : Mardi 21 février 2023 de 9h à 12h ;

- Mairie de Grimaud : Mardi 21 février 2023 de 14h à 17h ; Mercredi 15 mars 2023 de 9h à 12h ;

- Mairie de La Mole : Mardi 21 février 2023 de 9h à 12h ;

- Mairie du Plan-de-la-Tour : Vendredi 3 mars 2023 de 9h à 12h ;

- Mairie de Remoulins : Vendredi 3 mars 2023 de 14h à 17h ;

- Mairie du Royat-Candela-sur-Mer : Lundi 13 février 2023 de 14h à 17h ; Mardi 21 février 2023 de 14h à 17h ;

- Mairie de Saint-Maxime : Lundi 13 février 2023 de 14h à 17h ; Mercredi 15 mars 2023 de 14h à 17h ;

- Mairie de Saint-Tropez : Vendredi 3 mars 2023 de 9h à 12h ;

3. Consultation du dossier d'enquête Pendant toute la durée de l'enquête définie à l'article 1 ci-dessus, le dossier d'enquête peut être consulté (cf. précisions dans le tableau ci-après) au siège de l'enquête publique (Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h) ; dans les mairies des 12 communes du SCoT aux horaires habituels d'ouverture au public. Le dossier est également consultable au format numérique sur le site internet (www.cc-golfedesainttropez.fr) et sur un poste informatique en accès libre au siège de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez aux jours et heures précisés dans le tableau ci-dessus.

4. Présentation des observations Le public peut formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête dans le registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, coté et paraphé par un membre de la commission d'enquête, joint à chaque dossier d'enquête aux horaires précisés des lieux d'enquête ; par voie postale, adressées à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin, cachet de la poste faisant foi ; par courrier électronique (cc-golfedesainttropez.fr) ; via le formulaire en ligne sur le site internet de la Communauté de communes (www.cc-golfedesainttropez.fr) ; oralement lors des permanences des commissaires enquêteurs.

Ces observations seront tenues à la disposition du public au siège de la Communauté de communes.

5. Clôture de l'enquête publique A l'issue de l'enquête, les registres clos et collectés seront mis à disposition des membres de la commission d'enquête dans les délais.

Suite à cette clôture, les membres de la commission rencontreront le responsable du projet et lui communiqueront les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse, et ce dans un délai de huit jours à compter de la réception des registres et documents annexés par la commission d'enquête. Le responsable dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

6. Rapport et conclusions de la commission d'enquête La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête afin de transmettre au Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez son rapport et ses conclusions motivées de cette enquête, en version papier ainsi qu'en version dématérialisée.

Le Président de la commission d'enquête transmet simultanément son rapport et ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de Toulon. La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez transmet des registres, le rapport et les conclusions au Préfet, ainsi qu'aux Maires des 12 communes concernées. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête peuvent être consultés par le public pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête ; au Préfet, du 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin, cachet de la poste faisant foi ; par courrier électronique (cc-golfedesainttropez.fr) ; via le formulaire en ligne sur le site internet de la Communauté de communes (www.cc-golfedesainttropez.fr) ; oralement lors des permanences des commissaires enquêteurs.

7. Autorité compétente La Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez est l'autorité compétente pour approuver, suivre et réviser le SCoT du Golfe de Saint-Tropez.

Elle procédera, au terme de l'enquête publique et sous réserve des résultats de cette enquête, à l'approbation de la modification n°1 du SCoT. Le Président de la Communauté de communes est le responsable de ce projet.

Toute information relative au projet de modification n°1 du SCoT du Golfe de Saint-Tropez ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez soit par courrier adressé à la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, 2 rue Blaise Pascal, 83310 Cogolin ; soit par courrier électronique, à l'adresse : cc-golfedesainttropez.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dans le cadre des dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

Cessation de Garantie

AVIS

La Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, dont le siège social est sis 16, rue Hoche - Tour Kupla B - La Défense cedex (92919), RCS de Nanterre, N° 382 506 079, fait savoir que les garanties financières dont bénéficiait la SARL BINARD CONSEIL ET GESTION sise 30 L'île des Pins 83310 GRIMAUD, RCS N° 798 936 931, accordées pour les activités de TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE, de GESTION IMMOBILIERE et de SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ, visées par la loi n°79-9 du 2 janvier 1970 et ses textes subséquents, cessent trois jours francs après la publication du présent avis. Les créances s'il en existe, devront être produites au siège de la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions dans les trois mois de cette insertion.

Convocations aux A.G.

CONVOCATION AG

Les sociétaires de la S.C.A. LES VIGNERONS DU BADO DE POURCIEUX sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la Salle des Fêtes de Pourcieux, Quartier du Clos, le :

Vendredi 24 février 2023 à 9h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Lecture et approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 janvier 2022

- Approbation des comptes de l'exercice 2021-2022

- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes

- Affectation de l'excédent net de l'exercice 2021-2022

- Constatation du Capital social au 31 juillet 2022

- Approbation du compte de production et du règlement de la Récolte 2021

- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

- Questions diverses.

Le Président

Frank CAGIATI

PASSEZ VOS ANNONCES DANS LE JOURNAL EN 3 CLICS !



RENDEZ-VOUS SUR

nicematin.com

Rubrique "Déposez votre annonce"

immobilier | auto-moto-bateau | divers

OU

emploi.nicematin.com

Demande d'emploi

RAPIDE • FACILE • EFFICACE

Paiement en ligne sécurisé PAYZEN - Offres réservées aux particuliers

nice-matin var-matin monaco-matin

207795



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS

2^{ÈME} AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE DU 13 FÉVRIER AU 14 MARS 2023
PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS

En application des dispositions des articles L 123-1 du code de l'environnement et L 1214- 15 du code des transports et en exécution de l'arrêté intercommunal N°23/15 du 23 janvier 2023, il sera procédé, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de CANNES PAYS DE LÉRINS à une **enquête publique portant sur son projet de Plan de Mobilité pour la période 2023-2032**.

L'enquête publique unique se déroulera du **lundi 13 février à 9h00 au mardi 14 mars 2023 à 17h00**.

L'enquête publique est organisée afin

d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations relatives au projet de Plan de Mobilité. Le projet de Plan de Mobilité a pour principales caractéristiques de définir un diagnostic de la mobilité sur le territoire, de déterminer une stratégie et un plan d'action, en vue de répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises sur la période 2023-2032, dans le périmètre territorial de la Communauté d'Agglomération CANNES PAYS DE LÉRINS (C.A.C.P.L.).

Par décision n° E2200037/06 du 20

septembre 2022 précitée, Madame la présidente du tribunal administratif de NICE a désigné Monsieur Georges MARTINEZ, Ingénieur en chef territorial en retraite, commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est établi à la C.A.C.P.L., dont le siège administratif se situe à l'Aéroport CANNES-MANDELIEU - 277 avenue Francis Tonner - H16 - Bât. A - 06150 CANNES - LA BOCCA.

Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- Le dossier sera consultable, au

format papier et numérique sur un poste informatique en libre-service, pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les lieux indiqués ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- De plus, le dossier soumis à enquête publique sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur la page dédiée au Plan de Mobilité du site internet de la C.A.C.P.L. :

<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-mobilite/>.

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique du Plan de Mobilité :

Lieux	Adresse	Jours et heures d'ouverture
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentile - 06400 CANNES	Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 18h00
Siège administratif de la C.A.C.P.L.	277 avenue Francis Tonner – Aéroport CANNES-MANDELIEU – Hangar 16 A - 06150 CANNES - LA BOCCA	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Mairie de CANNES	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES – LA BOCCA	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00
Mairie du CANNET	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
Mairie de MANDELIEU-LA NAPOULE	Hôtel de Ville - avenue de la République - 06210 MANDELIEU-LA NAPOULE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de MOUGINS	Services Techniques - 330, avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS	Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30
Mairie de THÉOULE-SUR-MER	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand - 06590 THÉOULE-SUR-MER	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par courrier adressé auprès de la C.A.C.P.L. - CS 50044 - 06414 CANNES Cedex - France.

Observations et propositions du public
Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans chacun des lieux de consultation.

En outre, le public pourra faire part de ses observations au commissaire enquêteur, lors de ses permanences, aux lieux et dates indiqués dans le tableau ci-contre.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions par voie postale au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération CANNES PAYS DE LÉRINS

A l'attention du commissaire enquêteur du projet de Plan de Mobilité
CS 50044 - 06414 CANNES Cedex – France
(le cachet de la Poste tiendra lieu de preuve de leur envoi dans le délai imparté)
Le public pourra également lui adresser

ses observations et propositions par courrier électronique, à l'adresse suivante : plandemobilite@cannespaysdelerins.fr

Les observations et propositions reçues par voie postale seront annexées au registre de l'enquête, consultable au siège de l'enquête.

Les observations et propositions reçues par courriel seront consultables sur le site internet de la C.A.C.P.L. (<https://cannespaysdelerins.fr/index.php/plan-de-mobilite/>).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des observations et propositions du public, par

courrier adressé auprès de la C.A.C.P.L. - CS 50044 - 06414 CANNES Cedex – France.

Le projet de Plan de Mobilité fait l'objet d'une étude d'évaluation environnementale intégrée au dossier. L'avis de l'Autorité Environnementale n° 2023APACA3/3290-2 en date du 13 janvier 2023 est joint au dossier.

Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra sur les différents lieux d'enquête.

Les lieux, jours et heures de permanences sont indiqués ci-dessous :

Lieux	Adresse	Dates	Horaires
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentile - 06400 CANNES	Lundi 13 février 2023	De 9h30 à 12h30
Mairie de CANNES	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES – LA BOCCA	Lundi 13 février 2023	De 14h00 à 17h00
Mairie du CANNET	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	Mercredi 22 février 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de MOUGINS	Services Techniques - 330, avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS	Mercredi 22 février 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de MANDELIEU-LA NAPOULE	Hôtel de Ville - avenue de la République - 06210 MANDELIEU-LA NAPOULE	Vendredi 24 février 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de THÉOULE-SUR-MER	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand - 06590 THÉOULE-SUR-MER	Vendredi 24 février 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de MOUGINS	Services Techniques - 330, avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS	Vendredi 3 mars 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie du CANNET	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	Vendredi 3 mars 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de THÉOULE-SUR-MER	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand - 06590 THÉOULE-SUR-MER	Mercredi 8 mars 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de MANDELIEU-LA NAPOULE	Hôtel de Ville - Avenue de la République - 06210 MANDELIEU-LA NAPOULE	Mercredi 8 mars 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de CANNES	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES – LA BOCCA	Mardi 14 mars 2023	De 9h30 à 12h30
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentile - 06400 CANNES	Mardi 14 mars 2023	De 14h00 à 17h00

Afin d'assurer la sécurité de chacun, le protocole sanitaire en vigueur au moment de l'enquête publique, dans les lieux d'accueil, sera observé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

- Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège administratif de la C.A.C.P.L. : Communauté d'Agglomération

CANNES PAYS DE LÉRINS - CS 50044 - 06414 CANNES Cedex - France

- La C.A.C.P.L. adresse une copie de ce rapport et de ces conclusions à chacune des Mairies de ses Communes membres, pour y être tenus à la disposition du public dans les mêmes délais.

- La C.A.C.P.L. publie le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, pendant le délai d'un an, sur le site internet <https://cannespaysdelerins.fr>

Décisions pouvant être prises au terme

de l'enquête

Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan de Mobilité de la C.A.C.P.L., éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, est soumis à approbation, par délibération, du Conseil Communautaire de la C.A.C.P.L. en vue de son adoption en tant que Plan de Mobilité, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre

2019 d'Orientation des Mobilités (Loi LOM) susvisée.

Toute information complémentaire relative au projet de Plan de Mobilité de la C.A.C.P.L. ou à la présente enquête publique pourra être demandée auprès du président de la C.A.C.P.L., soit :

- Par courrier : Communauté d'Agglomération CANNES PAYS DE LÉRINS - CS 50044 - 06414 CANNES Cedex – France,
- Par courriel : plandemobilite@cannespaysdelerins.fr.

Annonces légales

nice-matin
Vendredi 17 février 2023

25

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2023 à 0,183 € HT pour les Alpes-Maritimes.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

VIE DES SOCIÉTÉS

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 12/01/2023, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination Sociale : VALL CAPITAL
- Forme : SARL
- Capital social : 1 000 €
- Siège social : 61 Blvd Victor Hugo, 06000 Nice
- Objet social : Conseil en investissement financier et gestion de patrimoine
- Gérance : M. Pierre LAGET demeurant 61 Blvd Victor Hugo, 06000 Nice
- Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de Nice

CONSTITUTION

IMMATRICULATION

Suivant acte SSP du 01/02/2023, constitution de la SAS : HOSTOCAR

Capital social : 3 000 €

Siège social : 18, chemin du Vallon Sabatier 06000 Nice

Objet social : Carrosserie et mécanique automobile, location de véhicule sans chauffeur, dépannage, remorquage de véhicule, centre de lavage et préparation de véhicule ; la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise de bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'activité ci-dessus spécifiée ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ; la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement ; Négoces de véhicules neufs et d'occasions

Président : M. YAHIA Hassib demeurant 51, avenue du Général de Gaulle (06340) Drap

Directeur Général : M. YAHIA Mohamed demeurant 3, rue Raoul Lesueur (06000) Nice

Clause d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à un vote.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nice

Appels d'offres

Avis d'Appels



APPEL DE CANDIDATURES

Publication effectuée en application des articles L 143-7-2 et R 142-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime

La SAFER Provence Alpes Côte d'Azur attribue par retrocession, échange, substitution tout ou partie des biens suivants :

Ref. AS 06 23 0032 01 (CR) Libre SAINTE-AGNES : 46 a 40 ca - : 'Sollilet' : D- 115- 116- 128- 130- 131

Urbanisme : A et N - PPR mvt de terrain rouge et bleu

Les personnes intéressées devront faire connaître leur candidature par écrit (merci de préciser son n° de téléphone) au plus tard le 05/03/2023 à l'adresse ci-dessous où des compléments d'information pourront être obtenus : SAFER Provence Alpes Côte d'Azur, NICE LEADER - Immeuble APPOLO, Bât A - 5e étage 64 - 68, Av. Valéry Giscard d'Estaing CS 9325406205 Nice Cedex 3 (Tél : 04.88.78.00.06).

Posté à Nice, le 14 février 2023

radio
émotion
Vintage Pure Côte d'Azur

8H/12H

La Grasse Mat'

SÉBASTIEN, FRANÇOIS ET MADO.

105.3 FM
NICE ANTENNES CANNES

100.5 FM
REMOUE MONTRO

Avis Administratifs



AVIS

CLOTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°34 du 28 novembre 2022, et conformément aux articles L.103-2 du code et suivants du code de l'urbanisme, le Conseil municipal a approuvé la prescription de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme, défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation préalable concernant le projet urbain du quartier Cannes Bocca Grand Ouest (C.B.G.O.).

La concertation préalable sera clôturée le 27 février 2023.

Le dossier de concertation préalable et le registre destiné à recueillir les observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, jusqu'au 27 février 2023, aux heures et jours habituels d'ouverture, à la Mairie-Annexe de la Ferrage - 31 boulevard de la Ferrage à Cannes.

Les observations consignées sur le registre, ou transmises par voie postale ou sur la boîte aux lettres électronique « concertationplum3@ville-cannes.fr » seront prises en compte dans le bilan de concertation jusqu'au 27 février 2023.

A l'issue de cette concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du Conseil municipal. Ce bilan sera ensuite mis à disposition du public pendant une durée d'un mois en mairie de Cannes, ainsi que sur le site internet www.cannes.fr.

Avis d'Enquêtes

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU 13 FÉVRIER AU 14 MARS 2023

PROJET DE PLAN DE MOBILITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION CANNES PAYS DE LÉRINS

En application des dispositions des articles L.123-1 du code de l'environnement et L.1214-15 du code des transports et en exécution de l'arrêté intercommunal N°2315 du 23 janvier 2023, il sera procédé, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Cannes Pays de Lérins à une enquête publique portant sur son projet de Plan de Mobilité pour la période 2023-2032.

L'enquête publique unique se déroulera du lundi 13 février à 9h00 au mardi 14 mars 2023 à 17h00.

L'enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et de recueillir ses observations relatives au projet de Plan de Mobilité. Le projet de Plan de Mobilité a pour principales caractéristiques de définir un diagnostic de la mobilité sur le territoire, de déterminer une stratégie et un plan d'actions, en vue de répondre aux besoins de mobilité des personnes et des marchandises sur la période 2023-2032, dans le périmètre territorial de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (C.A.C.P.L.).

Par décision n° E22000037/06 du 20 septembre 2022 précitée, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice a désigné Monsieur Georges MARTINEZ, ingénieur en Chef Territorial en retraite, Commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est établi à la C.A.C.P.L., dont le siège administratif se situe à l'Aéroport Cannes-Mandelieu - 277 avenue Francis Tonner - 1416 - Bât. A - 06150 Cannes - La Bocca. Le public pourra prendre connaissance du dossier soumis à enquête publique unique, selon les modalités suivantes :

- Le dossier sera consultable, au format papier et numérique sur un poste informatique en libre-service, pendant toute la durée de l'enquête publique, dans les lieux indiqués ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

- De plus, le dossier soumis à enquête publique sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête publique, sur la page dédiée au Plan de Mobilité du site internet de la C.A.C.P.L. : <https://cannespaysdelérins.fr/index.php/plan-de-mobilite/>.

Lieux de consultation du dossier d'enquête publique du Plan de Mobilité :

Lieux	Adresse	Jours et heures d'ouverture
Agence Mobilité - Palm Bus	Place B. Cornut-Gentille - 06400 CANNES	Du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 18h00
Siège administratif de la C.A.C.P.L.	277 avenue Francis Tonner - Aéroport Cannes-Mandelieu - Hangar 16 A - 06150 CANNES - LA BOCCA	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Mairie de Cannes	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES - LA BOCCA	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et le samedi de 8h30 à 12h00
Mairie du Cannet	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot - 06110 LE CANNET	Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00
Mairie de Mandelieu - La Napoule	Hôtel de Ville - Avenue de la République - 06210 MANDELIEU-LA NAPOULE	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Mougins	Services Techniques - 330, avenue de la Plaine - 06250 MOUGINS	Du lundi au vendredi de 8h00 à 16h30
Mairie de Théoule-sur-Mer	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand - 06590 THEOULE-SUR-MER	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par courrier adressé auprès de la C.A.C.P.L. - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France.

Observations et propositions du public

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le Commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans chacun des lieux de consultation.

En outre, le public pourra faire part de ses observations au Commissaire enquêteur, lors de ses permanences, aux lieux et dates indiqués dans le tableau ci-contre.

Le public pourra également adresser ses observations et propositions par voie postale au Commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

A l'attention du Commissaire enquêteur du projet de Plan de Mobilité

CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France

(le cachet de la Poste tiendra lieu de preuve de leur envoi dans le délai imparti)

Le public pourra également lui adresser ses observations et propositions par courrier électronique, à l'adresse suivante : plandemobilite@cannespaysdelérins.fr

Les observations et propositions reçues par voie postale seront annexées au registre de l'enquête, consultable au siège de l'enquête.

Les observations et propositions reçues par courrier seront consultables sur le site internet de

MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR

CONCERTATION PUBLIQUE

Renforcement de l'accessibilité en rive droite du Var

La route métropolitaine 6202 bis permet de relier la rive gauche du Var, depuis Nice, jusqu'au rond-point de la Manda en rive droite. Elle assure un rôle de transit et permet une desserte de la rive droite orientée vers les zones d'activités de Carros / Le Broc.

Les phénomènes de congestion importantes de la circulation automobile en heure de pointe sur les secteurs de La Manda et de Saint-Laurent-du-Var, l'augmentation de trafic prévue dans les années à venir du fait de l'urbanisation programmée de la rive droite et l'aggravation des conditions de circulation sur ces mêmes points, ont conduit les communes de La Gaude et de Saint-Laurent-du-Var et la Métropole Nice Côte d'Azur à envisager la création de nouveaux points d'échange sur cette voie.

Compte-tenu des enjeux liés à ces aménagements, ces communes et la Métropole ont décidé d'organiser une concertation publique. L'objectif de cette concertation est de présenter les enjeux et les grandes orientations d'aménagement, de permettre à chacun de donner son avis et de faire part de ses éventuelles suggestions, notamment concernant les différentes variantes encore à l'étude.

Les dates de la concertation sont fixées du 1er au 31 mars, avec deux réunions publiques, le lundi 13 mars à 18h en mairie de Saint-Laurent-du-Var (salle du conseil municipal) et le jeudi 16 mars à 18h à la salle du stade du Montgros de La Gaude. Un registre sera mis en place sur les lieux de la concertation (mairies de La Gaude et de Saint-Laurent-du-Var) afin de recueillir les questions du public. Des registres dématérialisés seront également mis en place sur les sites internet des communes de La Gaude et de Saint-Laurent-du-Var, ainsi que de la Métropole Nice Côte d'Azur (<https://cp-rm6202bis.nicetedazur.org>).

la C.A.C.P.L. (<https://cannespaysdelérins.fr/index.php/plan-de-mobilite/>).

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des observations et propositions du public, par courrier adressé auprès de la C.A.C.P.L. - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France.

Le projet de Plan de Mobilité fait l'objet d'une étude d'évaluation environnementale intégrée au dossier. L'avis de l'Autorité Environnementale n° 2023APAC3/3290 en date du 13 janvier 2023 est joint au dossier.

Permanences du commissaire enquêteur

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public lors de permanences qu'il tiendra sur les différents lieux d'enquête.

Les lieux, jours et heures de permanences sont indiqués ci-dessous :

Lieux	Adresse	Dates	Horaires
Agence Mobilité Palm Bus	Place B. Cornut-Gentille 06400 CANNES	Lundi 13 Février 2023	De 9h30 à 12h30
Mairie de Cannes	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES - LA BOCCA	Lundi 13 Février 2023	De 14h00 à 17h00
Mairie du Cannet	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot 06110 LE CANNET	Mercredi 22 Février 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de Mougins	Services Techniques 330, avenue de la Plaine 06250 MOUGINS	Mercredi 22 Février 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de Mandelieu - La Napoule	Hôtel de Ville - Avenue de la République 06210 MANDELIEU-LA NAPOULE	Vendredi 24 Février 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de Théoule-sur-Mer	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand 06590 THEOULE-SUR-MER	Vendredi 24 Février 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de Mougins	Services Techniques 330, avenue de la Plaine 06250 MOUGINS	Vendredi 3 Mars 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie du Cannet	Hôtel de Ville - 20 boulevard Sadi Carnot 06110 LE CANNET	Vendredi 3 Mars 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de Théoule-sur-Mer	Hôtel de Ville - 1 place du Général Bertrand 06590 THEOULE-SUR-MER	Mercredi 8 Mars 2023	De 10h00 à 12h00
Mairie de Mandelieu - La Napoule	Hôtel de Ville - Avenue de la République 06210 MANDELIEU-LA NAPOULE	Mercredi 8 Mars 2023	De 14h00 à 16h00
Mairie de Cannes	Hôtel de Ville Annexe de la Bocca - 23 avenue Francis Tonner - 06150 CANNES - LA BOCCA	Mardi 14 Mars 2023	De 9h30 à 12h30
Agence Mobilité Palm Bus	Place B. Cornut-Gentille 06400 Cannes	Mardi 14 Mars 2023	De 14h00 à 17h00

Afin d'assurer la sécurité de chacun, le protocole sanitaire en vigueur au moment de l'enquête publique, dans les lieux d'accueil, sera observé.

Rapport et conclusions du Commissaire enquêteur

- Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège administratif de la C.A.C.P.L. : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France

- La C.A.C.P.L. adresse une copie de ce rapport et de ces conclusions à chacune des Mairies de ses Communes membres, pour y être tenus à la disposition du public dans les mêmes délais.

- La C.A.C.P.L. publie le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur, pendant le délai d'un an, sur le site internet cannespaysdelérins.fr.

Décisions pouvant être prises au terme de l'enquête

Au terme de l'enquête publique, le projet de Plan de Mobilité de la C.A.C.P.L., éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du Commissaire enquêteur, est soumis à approbation, par délibération, du Conseil Communautaire de la C.A.C.P.L. en vue de son adoption en tant que Plan de Mobilité, conformément aux dispositions de la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientations des Mobilités (Loi LOM) susvisée.

Toute information complémentaire relative au projet de Plan de Mobilité de la C.A.C.P.L. ou à la présente enquête publique pourra être demandée auprès du Président de la C.A.C.P.L. soit :

- Par courrier : Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins - CS 50044 - 06414 Cannes Cedex - France,

- Par courriel : plandemobilite@cannespaysdelérins.fr.

COLLECTIVITÉS, SOYEZ AU PLUS PROCHE DE VOS CONCITOYENS



Publiez vos concertations, avis d'informations, enquêtes publiques, réunions, bien vacants... dans la page locale de votre commune.

nice-matin

var-matin

Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr